Septembre & à la mi-Octobre peuvent réuſſir pour la fleur, mais avec des ſoins infinis, qui ne garantiront point les griffes. Celles qui ſont plantées à la mi-Octobre pourront échapper; cependant il ne faut pas s'y attendre. Toutes ces différentes plantations fourniront des fleurs pendant l'hiver, les unes plûtôt, les autres plus tard, mais la griffe ſera fatiguéeen terre avant que la chaleur puiſſe la mûrir ; ainſi on ne retirera de terre que des griffes avortées. Le Fleuriſte qui veut planter pour conſerver ſes griffes & les multiplier, n'a que deux ſaiſons favorables, c'eſt à-dire qu'il doit planter à la fin de Novembre, & même les premiers jours de Décembre, & à la mi-Février. On pourroit auſſi planter en Janvier, ſi la ſaiſon n'étoit pas rude. Il faut avoir grand ſoin d'empêcher la gelée de mordre ſur vos griffes, ſur-tout quand elles ſont en lait ; ainſi il eſt à propos de les couvrir auſſitôt qu'on ſoupçonne la gelée ; mais il faut ôter les paillaſſons dès que le temps eſt changé, de peur de cauſer de la moiſiſſure à vos plantes. On remarquera que les griffes plantées en Décembre donnent des fleurs plus fortes que celles qui ſont plantées en Janvier ou en Février ; les unes & les autres mûriront très-bien & ſe multiplieront. J'oubliois de dire que lorſqu'elles ſont ſorties de terre, & que leurs feuilles ſont vertes, elles réſiſtent mieux à la gelée, mais la moindre neige les brûle & altere tellement la plante que la fleur s'en reſſent. Il eſt donc à propos de les couvrir lorſqu'il veut neiger.

Un Fleuriſte peut ſe donner le plaiſir de voir quatre fois l'année des ſemi-doubles dans ſon jardin. Pour cet effet, il peut planter en Décembre, en Mars, en Mai & en Juillet : celles qui ſont plantées en ce mois fleuriſſent au mois de Septembre. Pour réuſſir dans les plantations de Mars, de Mai & de Juillet, il faut qu'il ait toujours l'arroſoir à la main, ſans cela les plantes avorteront, & ne donneront que de petites fleurs. On pourroit les couvrir avec des bannes pendant les grandes ardeurs du ſoleil. J'avertis que les griffes plantées dans ces trois derniers mois doivent être ſacrifiées ; pour cet effet, on ne doit pas planter ce qu'on a de plus beau. Je blâme la culture de cette plante en pots ; la griffe s'y nourrit mal & ne donne que des fleurs maigres. Je finis en avertiſſant qu'on peut laiſſer repoſer les griffes pendant trois ans, mais que malgré ce repos elles dégénerent quand elles ont fleuri huit ou dix fois, & qu'il faut avoir recours à la graine pour les renouveller. Ce qu'il y de ſingulier, c'eſt que le cayeux participe à la vétuſté de ſa mere. Il y a cependant des ſemi-doubles qui ſont eſpece ; celles-là ne dégénerent point.

MÉMOIRE

Sur la propriété de la Plante nommée Croiſette de Portugal (*a*), *par M. Dambourney, Secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture de Rouen.*

L'accueil favorable qu'on a fait à mes travaux ſur la Garance, m'autoriſe à faire part de la découverte d'une autre racine qui communique au coton une couleur rouge, auſſi belle & auſſi ſolide que celle de la Garance.

J'avois inutilement eſſayé d'obtenir cette couleur des *Gallium* & de diverſes autres *Rubiacées*, juſqu'à ce que le 6 Septembre 1765, exerçant mes fonctions d'Intendant du jardin de l'Académie, je vis le Jardinier retrancher d'une plante pluſieurs racines qui me parurent avoir quelque rapport avec celle de la Garance. Cette plante eſt connue des Botaniſtes ſous la phraſe ſuivante.

Cruciata Luſitanica, Latifolia, Glabra, flore albo, Tournef Inſtit. 15. *Cruciata minor, Glabra, flore molluginis albo*, Barr. Icon. 323.

M. Pinard, notre Profeſſeur en Botanique, a bien voulu me donner en françois la deſcription de cette plante. Je crois devoir l'ajouter ici afin de faciliter de plus en plus les moyens de la reconnoître où elle ſe trouvera.

(a) *Sur l'indication que nous avions donnée du procédé de M. Dambourney ſur* la Croiſette de Portugal, *nous avons reçu pluſieurs lettres pour nous engager à le rendre public par la voie de cette Gazette ; en conſequence nous nous ſommes déterminés à l'extraire du deuxième volume des Mémoires de la Société Royale d'Agriculture de Rouen.*

La Croiſette de Portugal s'éleve à la hauteur de deux pieds ou environ ; ſes racines ſont rondes, rampantes & en grande quantité ; elles ont une ligne ou ligne & demie de diamêtre, & elles ſont garnies de beaucoup de chévelu, diſpoſé par anneaux. La peau des racines eſt d'un jaune rouge, & leur ſubſtance eſt d'une jaune plus pâle; les tiges ſont quadrangulaires, chacune de leurs faces a une ligne ou une ligne & demie de largeur ; elles ſont garnies, d'eſpace en eſpace, de quatre feuilles ovales, liſſes & marquées par trois nervures dans leur longueur. Ces feuilles ont quinze à dix-huit lignes de long & ſept à huit de large dans leur milieu. Les fleurs forment de jolis bouquets rameux, aſſez gros, au haut des tiges & des branches qui ſortent des aiſſelles des feuilles. Chaque fleur eſt un petit baſſin blanc, découpé en quatre parties rabattues ſur les côtés. On apperçoit dans ſon milieu deux ſtigmates ronds, & chaque découpure eſt couverte d'une étamine dont le ſommet eſt jaunâtre. Ces fleurs portent ſur un double germe qui devient dans la ſuite un fruit compoſé de deux ſemences cornacées, menues, rondes & recouvertes d'une écorce d'abord verte, enſuite couleur de roſe pâle, & enfin noire : c'eſt l'indice de ſa mâturité ; mais ces fleurs ſont fort ſujettes à couler, & le plus ſûr moyen de multiplier cette plante très-vivace, eſt d'en ſéparer & replanter les drageons ou traînaſſes, ſoit en automne, ſoit au printemps.

Curieux d'eſſayer la vertu colorante du peu de racines de Croiſette, dont je pouvois diſpoſer, j'ajuſtai au ſixiéme de leur poids deux petits écheveaux de coton préparé. Après avoir haché & écraſé ces racines fraîches, j'en fis un bain, auquel elles ne communiquerent pas plus de couleur qu'une forte infuſion de thé ; mais néanmoins le coton en ſortit ſi bien teint, qu'après avoir ſouffert le plus grand avivage & dix minutes de débouilli dans le ſavon, il reſta tel que je l'ai préſenté à la Société, qui l'a jugé préférable au plus beau rouge d'Andrinople.

Cette eſpece de Croiſette ne croît point naturellement en Normandie, mais elle proſite ſans ſoin dans le jardin de l'Académie. Elle réſiſte à l'hiver, elle trace plus que la garance & craint moins la ſéchereſſe ; ſes graines ſemées en pleine terre n'ont point levé. J'en ai ſemé avec ſuccès dans des terrines & petites caiſſes pleines de terreau tamiſé. Au bout de vingt-deux jours elles ont été couvertes de plantes très-menues, & dont les inſectes ſont ſi friands, qu'à peine ai-je pu en réchapper huit ou dix : j'ai donc renoncé à cette voie de multiplication.

Au printemps de 1766 j'ai arraché avec ſoin le peu de boutures de Croiſette que j'avois tirées du jardin de l'Académie, & plantées dans le mien à Oiſſel au mois d'Avril 1765. Elles avoient peſé alors trois onces ; mais en un an leur progrès a été tel, que j'en ai trouvé trois livres, ſans compter douze onces d'un chévelu très-fin, que j'ai jugé à propos d'en ſéparer en les replantant en plein champ dans mon défrichement, où elles ſont très-bien.

Il me reſtoit à ſçavoir ſi ce chévelu, qui entre pour beaucoup dans le produit de cette plante, étoit utile à la teinture. Je me ſuis aſſuré de l'affirmative en l'employant de même à raiſon de ſix pour un, & il a communiqué au coton préparé la plus vive & la plus ſolide couleur.

Il n'y a donc rien à perdre de cette racine, qui pourra concourir un jour, avec la garance, à nous diſpenſer de tirer d'Andrinopole le coton teint en bon rouge. J'eſpere être en état l'automne prochaine d'eſſayer ſi, deſſéchée & miſe en poudre, elle donnera une couleur auſſi belle que celle que j'en ai obtenue en l'employant fraîche au ſortir de la terre, & quelle proportion à terrein égal, il y aura entre le produit de la Croiſette & celui de la Garance du même âge.

COMMERCE.

COMPAGNIE DES INDES FRANÇOISES.

Prix courant des marchandiſes qui ont été vendues à l'Orient le 11 Janvier 1768.

SÇAVOIR:

TOcques, de 16 aunes ſur 5 huit. Du Vaiſſeau le Marquis de *Caſtries* ; — 1 TO,

à 40 ℔ ; — 2 TO, à 52 ℔ 5 ß ; — Poranchouques, de 15 & demie à 16 aunes, ſur 7 huit & plus ; — 2 PCH, à 61 ℔ 5 ß ; — 3 PCH, à 71 ℔ 1 ß ; — 4 PCH, à 84 ℔ 6 ß ; — 5 PCH, à 98 ℔ 1 ß.

Nenſouques Poranchouques, de 15 & dem. à 16 aun. ſur 7 huit à 11 douze. Du Vaiſſeau l'*Ajax* ; — 1 NP, à 84 ℔ ; — 3 NP, à 112 ℔ 1 ß ; — dito Santipour, de 15 & demie à 16 aunes, ſur 7 huit & plus ; — 1 NS, à 71 ℔ 7 ß ; — 2 NS, à 84 ℔ 10 ß ; — Nenſouques fines, d'idem ſur 7 huit ; — 17 NF, à 185 ℔.

Nenſouques de Bengale, de 15 & demie à 16 aunes, ſur 7 huit. Des Vaiſſeaux le Marquis de *Caſtries* & le *Condé* ; — ANS, de 67 à 67 ℔ 10 ß ; — 1 NS, à 73 ℔ 5 ß ; — dito d'idem, ſur 7 huit à 11 douze ; — 2 NS, de 77 ℔ 10 ß à 79 ℔ 1 ß ; — 3 NS, de 102 ℔ à 104 ℔ 15 ß ; — 4 NS, à 122 ℔ 5 ß ; — dito Cachijoura, d'idem ſur idem ; — A. NCY, à 90 ℔.

Doréas de Bengale, de 15 & demie à 16 aunes, ſur 3 quarts à 5 ſix. Du Vaiſſeau l'*Ajax* ; — 7 D, à 64 ℔ ; — R 7 D, de 73 à 73 ℔ 1 ß ; — 8 D, de 88 ℔ 5 ß à 89 ℔ ; 9 D, de 106 ℔ 5 ß à 115 ; — d'idem, ſur 7 huit & plus ; — 9 DR, à 66 ℔ ; — d'idem, ſur 7 huit à 11 douze ; — 9 D, de 84 ℔ 16 ß à 85 ℔ ; — 10 D, de 88 ℔ 10 ß à 88 ℔ 13 ß ; — 11 D, de 98 ℔ 7 ß à 100 ℔ ; — de 7 & demie à 8 aunes, ſur 7 huit à 11 douze ; — 12 D, à 51 ℔ ; — 13 D, à 57 ℔ 5 ß ; — 14 D, de 60 ℔ 1 ß à 63 ℔ 1 ß ; — 15 D, de 73 à 75 ℔ 4 ß ; — de 15 & demie à 16 aunes, ſur 3 quarts à 5 ſix ; — 3 DCY, de 70 à 72 ℔ ; — 4 DCY, de 73 ℔ 12 ß à 75 ℔ 6 ß ; — 5 DCY, de 78 à 79 ℔ 2 ß ; — 6 DCY, de 85 ℔ 16 ß à 86 ℔ 14 ß.

Des Vaiſſeaux le Marquis de *Caſtries* & le *Condé* ; — de 15 & demie à 16 aunes, ſur 5 ſix ; — 6 D, à 64 ℔ 4 ß ; — 7 D, de 76 à 77 ℔ ; — 8 D, de 83 ℔ 6 ß à 83 ℔ 11 ß ; — 9 D, à 106 ℔ 5 ß ; — d'idem, ſur 11 douze ; — 1 D, de 57 ℔ 5 ß à 58 ℔ 3 ß ; — 2 D, à 62 ℔ ; — 3 D, à 65 ℔ 15 ß ; — 5 D, à 89 ℔ ; — 7 DE, de 65 ℔ 2 ß à 65 ℔ 10 ß ; — 8 D, de 72 ℔ 9 ß à 73 ℔ 1 ß ; — 9 D, de 80 à 82 ℔ ; — 10 D, à 88 ℔ 10 ß ; — 11 D, à 107 ℔ 2 ß ; — d'idem, ſur 7 huit & plus ; — 3 DH, à 92 ℔ 19 ß ; — 4 DH, à 120 ℔ ; — de 7 & demie à 8 aunes, ſur 11 douze ; — 12 D, à 56 ℔ 5 ß ; — 13 D, à 57 ℔ 5 ß ; — 14 D, 63 ℔ 2 ß ; — 15 D, de 72 ℔ 2 ß à 72 ℔ 18 ß ; — de 15 & dem. à 16 aun. ſur 3 quar. & plus ; — 2 DCY, à 67 ℔ ; — 3 DCY, à 71 ℔ 5 ß ; 4 — 4 DCY, à 77 ℔ ; — 5 DCY, à 85 ℔ 4 ß ; ADCYE, à 60 ℔ ; — 1 DCY, de 64 ℔ 10 ß à 67 ℔ 5 ß ; — 2 DCY, de 74 à 74 ℔ 8 ß ; — 3 DCY, de 75 ℔ 9 ß à 75 ℔ 13 ß ; — 4 DCY, de 75 ℔ 10 ß à 75 ℔ 15 ß ; — 5 DCY, à 78 ℔ ; — 6 DCY, de 87 à 87 ℔ 7 ß ; — d'idem, ſur 3 quarts à 5 ſix ; — 7 DCY, à 96 ℔ ; — 8 DCY, à 100 ℔ ; — d'idem ſur 5 ſix ; — 1 DCC, à 90 ℔, — 2 DCC, à 125 ℔ 10 ß ; — 3 DCC, à 141 ℔ ; — d'idem ſur 7 huit ; — 1 DCS, à 99 ℔ 6 ß ; — 2 DCS, à 125 ℔ ; — 3 DCS, à 161 ℔ ; — de 7 & demie à huit aunes, ſur 7 huit ; — ADCS, à 61 ℔ ; — BDCS, à 68 ℔ 10 ℔ ; — CDCS, à 76 ℔ 2 ß.

Navires en armement.

DE NANTES, *le 19 Février 1768.*

Les Navires François les *Bons Amis* de 300 tonneaux, Capitaine *Guichard*, Armateur M. *Lory* ; le *Saint Caſt* de 330 tonneaux, Capitaine *Leheudé*, Armateur M. *Chiron* ; le *François* de 80 tonneaux, Capitaine & Armateur M. *Gorget*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour la Guadeloupe, le ſecond pour la Martinique, & le troiſiéme pour le Cap.

Il ſe trouve auſſi en charge dans le même Port les Navires Etrangers le *Rintjen* de 140 tonneaux, Capitaine *Gerrit Hommes* pour Lisbonne ; la *Judith Jacoba* de 130 tonneaux, Capitaine *Stoſſet Albert Vanbroderode* pour Roterdam ; le *Payſan Friſon* de 150 tonneaux, Capitaine *Douwes Schelles de Haan* pour Amſterdam ; le *Wemeldinge* de 130 tonneaux, Capitaine *Simon Machiels* pour Bruges ; l'*Hypenhove*, de 150 tonneaux, Capitaine *Lieven Adrianſe* pour Middelbourg ; les Interprétes de ces Navires ſont le ſieur Odiette pour les quatre premiers, & le ſieur *Van Neunen* pour le cinquiéme.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. le 22 Fév. 1768.		MARSEILLE. le 17 Février.		BORDEAUX le 12 Février.		CADIX. le 9 Février.	
Amſterdam,	54 ¾	Londres,	31 ¼	Amſt.	55 ⅛	Paris,	77 ¼
Londres,	31 ½	Amſt.	54 3 8e	Lond.	31 11 16e		
Hambourg,	178. ¾	Cadix,	15 6	Hamb.	27 ¼	Amſt.	403 8e. à ⅛
Madrid,	15 4 6	Madrid,	15 8	Paris échu,	3 8e. p ⅝ p		
Cadix,	15. 3 6	Livourne,	94 ¾ à 96			Lond.	40 3 8e. à ⅛
Livourne,	95 ¼	Gênes,	95	*le 15 Février.*			
Lyon, Rois,	3 8e.	Paris, c. j.	½ p ⅝ b.	Amſterd.	55 ⅛	Madrid.	au pair.
		Lyon. R.	¼ p. ⅝ b	Lond.	31 11 16e		
		Montpellier,	au pair.	Hamb.	27 ¼		
		Piaſtres,	48. 15	Paris écchu,	¼ p ⅝ 1.		

De Cherbourg.

Rendre ſervice à ſes ſemblables dans l'unique vue de leur être utile, & en faiſant abſtraction de ſon intérêt perſonnel, eſt beau ſans doute, mais expoſer ſa propre vie pour ſauver celle des malheureux qu'on voit dans un danger inévitable, eſt au-deſſus de tous les éloges, & marque un héroïſme d'humanité qu'on ne peut lire ſans attendriſſement. C'eſt ce qu'ont fait ſix habitans de la Paroiſſe de Saint Germain des-Vaux en Normandie, comme nous l'apprend une lettre venue de ce même endroit qui nous donne les détails ſuivants.

Le 10 Février vers les ſept à huit heures du matin les nommés Jacques Reverd, Garde Pêche, Pierre Digard, Aubin Digard, Jacques Digard, Denis Martin & Jean Digard, tous ſix de la Paroiſſe de Saint Germain des-Vaux, apperçurent en mer un Navire renverſé que l'impétuoſité du vent, une marée rapide & la mer montante emportoient avec autant de viteſſe que ſi le Bâtiment avoit été dans ſa ſituation naturelle. La compaſſion dont Jacques Reverd & ſes Compagnons ſe ſentirent touchés, leur inſpira de chercher à porter du ſecours à des malheureux qu'ils preſumoient avec raiſon en avoir un preſſant beſoin. Cédant unanimement à un ſentiment qui fait tant d'honneur à leur humanité, ils s'embarquerent, la plus grande partie en ſabots, dans un petit Bateau qui étoit à ſécher ſur le bord de la mer, & ſans ſonger qu'ils n'avoient qu'une foible connoiſſance de la marine, & qu'ils n'emportoient aucune nourriture & rien autre choſe que trois rames : ils firent les plus grands efforts pour joindre le Bâtiment qu'ils avoient vû ; & en effet, malgré l'agitation de la mer & la force du vent ils atteignirent le Navire au bout d'une demi-heure, & trouverent qu'il y avoit encore neuf hommes en état d'être ſecourus. Ils craignirent cependant que leur Batteau ne fût trop foible pour contenir quinze perſonnes, & ils ſe diſpoſoient à retourner en rechercher un ſecond lorſque les cris & les ſupplications des Matelots qui étoient dans le Navire, les arrêterent & les porterent à riſquer leur propre vie pour les ſauver ; ils ne vinrent à bout de les recevoir dans le petit Batteau qu'après une patience & un travail de près de deux heures, parce que tous ceux qu'ils vouloient ſecourir étoient diſperſés dans les manœuvres du Vaiſſeau dont la ſituation empêchoit le Bateau d'approcher ; enfin, au moyen d'un crochet & de quelques cordes, tous étant

embarqués, leurs généreux Libérateurs les firent coucher & se mirent à ramer de toutes leurs forces. Malgré le vent furieux qui les éloignoit de la Côte, & les vagues qui à tout instant les inondoient, ils ne perdirent point courage & aborderent à cinq heures du soir, percés d'eau, & accablés de faim, de soif & de fatigues, à 8 lieues de l'endroit d'où ils étoient partis. Un de ceux qu'ils avoient sauvés expira une heure après qu'ils l'eurent acceuilli; un autre mourut le lendemain; de sorte qu'il n'y a eu que sept hommes d'échappés à la mort, qui sont le second Capitaine, le second Lieutenant & cinq Matelots.

Par leur rapport fait à Barfleurs, on a appris qu'ils montoient le Navire le *Joseph Marie* (*a*) de Saint Malo, du port d'environ 230 tonneaux, 27 hommes d'équipage commandés par le Capitaine *le Cestre*, parti de Marseille pour le Havre chargé de savon, d'huile & de coton, estimé à la valeur de 60000 ℔. Ce Bâtiment toucha un rocher sous l'eau dans le raz Blanchard à la pointe de la Hogue en Normandie le 10 Février à quatre heures du matin. La violence du vent de Sud faisant tout craindre pour le salut du Bâtiment, le Capitaine fit jetter les Chaloupes en mer afin de sauver l'équipage, & il y étoit à peine embarqué avec tout son monde que le Navire se renversa sur le côté & tomba sur les Chaloupes qui coulerent à fond. Quelques uns de ceux qui y étoient se mirent à nager, se saisirent des manœuvres du Bâtiment, & s'y tinrent du mieux qu'ils purent, soit en se liant avec des cordes, soit en s'y accrochant seulement avec les mains: ils se voyoient cependant périr les uns après les autres; de sorte qu'en effet il n'en restoit plus que neuf lorsqu'ils furent secourus comme on vient de le voir.

On ignore ce que le Navire est devenu, Il a été emporté par les marées, & les Matelots rapportent qu'ils ne se sont point apperçus qu'il en soit sorti aucune marchandise.

A V I S.

Chaise de Poste à deux places, de renvoi de Paris à Lyon. S'adresser au Suisse de M. le Prince de Beauvau, Hôtel de Rufec, rue de Bourbon Fauxbourg Saint Germain.

(a) *On a fait mention du naufrage de ce Bâtiment dans le Supplément de la Gazette*, N°. 16.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 27 Février 1768.*

	℔	ß	
Or de Portugal, à . .	712		le marc.
Du Mexique à . . .	704		
Du Perou à	696		
Les guinées à	709		
Ducats à	96	15	l'once.
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	98		
Or à 20 karats à . . .	82	10	
L'argent à 11 ℔ 20 g. à .	54		le marc.
Idem à 11 ℔ 10 g. à . .	51	17 6	
Piastres	48	15	

F I N A N C E S.

Paiement des Rentes sur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem.t de F. & M.
L'Empereur,	1e.	C.	3.
Fauveau,	7e.	C.	4.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1768.	*Jeudi 25.*	*Vendredi 26.*	*Samedi 27.*
Ac. des Indes.	. . . . .	1242 ½ . . .	1242 ½ . . .
Emp. de la Com.	. . . . .	. . . . .	416 . . . .
Prom. à 5 p ⅌.	. . . . .	. . . . .	21 2m. 22 4m. .
Prom. à 4 p ⅌.	. . . . .	. . . . .	40 . . . . .
Bill. de la Com.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Ac. des Fermes.	. . . . .	897 ½ . . .	897 ½ 95 92½ .
Amortissement.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2 s. p. l. du Dix.	. . . . .	9 ½	. . . . .
3e. Loterie. .	. . . . .	1 ½	1 ½ . . . .
Annuités. . .	FESTE.	355	353 . . . .
Coup. d'An. .	. . . . .	68	68 ½ . . . .
Emp. de 50 mil.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emp. de 30 mil..	. . . . .	33	33. . . . .
Col. 1759. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Canada. . .	. . . . .	44	44 . . . .
4e. L. Epoques.	. . . . .	11 ½	11 ½ 11e. 16½ .
Nouette. . .	. . . . .	35 ½ 36. . .	36 . . . .
Ac. de la caisse .		1100	1100 . . . .
CONTRATS.			
Sur la Ville.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 4 p ⅌ . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Langedoc. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 18.

DE BAYONNE.

IMPORTATION.

Il eſt entré dans ce Port, du 25 Janvier au 5 Fevrier, 15 Navires Eſpagnols, 2 Hollandois, & 12 François : des Eſpagnols, 14 venoient de Bilbao, ſçavoir 11 ſur leſt en ſable & 3 chargés de 5 bariques, 50 barils 96 barres de plomb, 660 buches de bois, 11 caiſſes, 4 ballots, 1 ſac, 1 malle, 1 baril & 12 paquets de diverſes marchandiſes, 1 venoit de Plaencia ſur leſt : des Hollandois, 1 venoit de Bordeaux & 1 de Rochefort ſur leſt : des François, 2 venoient de Saint Sébaſtien, l'un ſur leſt en ſable, l'autre avec 20 futailles de vin ; 1 venoit de Saint Gilles, 1 de Breſt, 1 de Saint Malo ſur leſt ; 1 de Nantes avec 90 tonneaux de froment, 1 de l'Orient, avec 85 balles de poivre, 10 balles de Garas, 2 balles de café moka, & 3 caiſſes de thé, 1 de Marſeille avec 27 pieces & demie d'huile, 450 demi caiſſes de ſavon, 70 balles de morue & 9 ballots de coton, 1 du Havre, avec 159 balles de lin, 9 caiſſes, 4 paniers, 23 futailles, 4 bannettes de diverſes marchandiſes & 1000 bouteilles de verre vuides; 2 venoient de Seudres & 1 de la Perrotine, avec 93 muids de ſel & 32 tonneaux & demi de ſeigle.

DE NANTES.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 10 au 18 Février 1768, il eſt entré dans ce Port, 18 Navires François & 4 Etrangers, ſçavoir des François ; le *Saint Jean de Matha*, de 100 tonneaux, Capitaine *Tourre*, venant de Marſeille, chargé à la conſignation de *M. Vallery*, de 108,000 livres de ſavon, 16 futailles 2 barils d'huile d'olive, raiſins, laine, alun, ſel ammoniac, fayence, noix de galle, capres, ſavonnettes, éponges, anis, gomme arabique, coton filé, ſoufre, ſumac & vin de Chypre ; l'*Ange Gardien*, Capitaine *Jacques Joſſe*, venant de Cadix avec du vin ; *la Marie Angelique*, Capitaine *Jean Maſſon*, venant de Saint Sébaſtien, avec des ancres de fer, des avirons & des pierres à meules ; *la Reine* ; *la jeune Marie* ; *la Marie Françoiſe* ; *le Ceſar Romain*, venant tous quatre de Bayonne, avec vin, réſine, jambons & autres marchandiſes ; le *Petit Jacquet*, venant de Bordeaux ; *la Marie* ; *la Magdeleine Marthe* venans de Libourne ; *la Septimanie*, venant de Cette, tous chargés de vin, & le dernier ayant de plus amandes en coques, olives, figues & anchois ; *la Marie Anne*, venant de Saint Michel, avec morues vertes ; *la Conſtance*, venant de Saint Valery, avec fil de lin ; le *Saint Jean-Baptiſte* ; *la Marie Françoiſe*, venant tous deux de Belle-Iſle, avec ſardines, huiles de ſardines & thé ; le *Néceſſaire*, venant de l'Orient, avec porcelaines & café ; la *Sainte Anne*, venant d'Aurai ; avec peaux de bœufs, de vaches & vin ; l'*Aimable Julie*, venant de Dieppe, avec verres à vitres : des Etrangers, l'*Expédition*, venant de Middelbourg ; l'*Unité*, venant d'Irlande, tous deux ſur leſt ; l'*Amitié* ; *la rachetée*, venant tous deux de Bilbao avec fer en barres.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port, dans le même eſpace de temps, 7 Navires François & 5 Etrangers, ſçavoir des François : *la Catherine*, de 220 tonneaux, Capitaine *Lachoux*, allant à la Guadeloupe ; l'*Annette*, de 80 tonneaux, Capitaine *Blanchard*, allant aux Cayes ; le *Protée*, de 300 tonneaux, Capitaine *Subra*, allant au Cap ; la *Marie Claire*, de 300 tonneaux, Capitaine *Duhleſſis*, allant à la Martinique ; le *François Eliſabeth*, Capitaine *Rice*, allant à Liſbonne, avec peaux de veau corroyées, étamine, orge & haricots ; la *Marie*, Capitaine *Joſeph Sancié*, allant à Saint Sébaſtien, avec fayence, ſucre terré, mouchoirs de Mouſſeline, toile & ſavon ; la *Société*, Capitaine *François Monnier*, allant à Bayonne avec froment : des Etrangers, la *Dame Bouſer*, allant à Amſterdam ; *la Poſte de la Mer* ; l'*Amitié*, allant tous deux à Roterdam ; la *Sara Helena*, allant à Middelbourg ; la *Demoiſelle Anne*, allant à Bruges, chargés tous de ſucre brut & terré, café, indigo, miel, ſyrop, huile d'olive, vin Nantois & d'Amont, eau de-vie & azur.

DU HAVRE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 14 au 20 Février 1768, il eſt entré dans ce Port, 24 Navires François & Etrangers, ſçavoir des premiers : le *Juſte*, (*a*) Capitaine *de la Lande* ; *le Duc de Choiſeul*, Capitaine *Minet* ; *le Victor*, Capitaine *Avice* ; *la Princeſſe de Monaco*, Capitaine *Callouet* ; *le Robuſte*, Capitaine *le Pelletier*, de Saint Malo ; *la Liberté*, Capitaine *Eydin*, de Marſeille, tous les autres ſont de Grandville ; l'*Intendant*, Capitaine *Louvet du Longpré* ; l'*Africain*, Capitaine *le Cerclé* ; *la Ducheſſe d'Eguillon*, Capitaine *Raymond de Benie* ; *la Judith*, Capitaine *Deſtouches de la Frenaye*, venant, ainſi que les neuf autres, de Marſeille, tous chargés de diverſes marchandiſes d'épicerie, de mercerie & du Levant ; la *Théreſe*, Capitaine *Folange*, de Saint Brieuc, venant de Londres, chargé de couperoſe & de bois de campêche, en relâche pour Rouen, la *Chaſte Suzanne*, Capitaine *Chantel*, de Saint Malo, venant de ce même Port, avec de la morue ſeche, en relâche pour Rouen ; la *Conception*, Capitaine *Yves Salaun*, de Morlaix ; venant d'Audierne, chargé de bled, en relâche pour Rouen ; la *Petite Elie* Capitaine *Helene*, de Cherbourg, venant de Rouen ſur leſt, en relâche pour Bordeaux ; le *Jean Joſeph*, Capitaine *Thomas*, de Saint Brieuc, venant des Sables, avec du bled ; *la Sainte Anne*, Capitaine *Cadou* ; *la Marie Victoire*, Capitaine *le Douarin*, de Vannes, venant tous deux de Nantes ; *le Saint Charles*, Capitaine *Hervé Puluchen*, de Breſt, venant du Ferol, avec cuirs en poils, coupon de cuirs de veau & vin ; la *Notre Dame de Grace*, Capitaine *Vanhand*, de Dunkerque, venant de ce même Port, avec feves & charbon de terre, de relâche à cauſe d'une voye d'eau, allant à Marſeille ; des Etrangers, l'*Eſpérance*, Capitaine *Pieter Laffen*, Danois, venant de Port-Maurice, avec huile & citrons ; le *Coaſter*, Capitaine *Williams*, Anglois, venant de Corck, avec bœuf, beurre, chandelles & ſaumon ; l'*Eſpenroode*, Capitaine *Reinders* ; la *Concorde*, Capitaine *Bepkes*, tous deux Hollandois, & venant l'un & l'autre d'Alicante, avec ſoude, amandes, anis, liqueurs & autres ; la *Notre-Dame de Begogne*, Capitaine *Deſurrinaga*, de Bilbao, venant de Saint Ander, avec laine & fruits.

(*a*) *Ce Navire étoit commandé d'abord par le Capitaine* Magnonet, *qui a quitté le Bâtiment à Marſeille & l'a laiſſé ſous la conduite de ſon ſecond.*

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port, du 14 au 19 du même mois, 16 Navires François & Etrangers, ſçavoir des François ; l'*Aimable Sophie*, Capitaine *Saffray*, allant en Guinée ; la *Sirene*, Capit. *Langlois*, allant au Port au Prince & à Saint *Marc* ; l'*Harmonie*, Capitaine *Poiſſon*, allant au Cap ; la *Victoire*, Capitaine *Fauqueux* ; l'*Aimable Marie*, Capitaine *Grégoire*, allant tous deux à Cadix, le ſecond devant aller auſſi à Marſeille ; l'*Aimable Françoiſe*, Capitaine *Maxime Duval*, allant à Lisbonne ; la *Notre-Dame de Grace*, Capitaine Vanhand, (*a*) allant à Marſeille ; l'*Aimable Catherine* Capitaine *Mariette*, venu de Lisbonne & du Ferol, parti pour Rouen ; le *Haſard*, Capitaine *Michelot*, l'*Aimable Société*, Capitaine *Frechon*, allant tous deux à Nantes, le premier ſur leſt, le ſecond avec des tuiles ; l'*Aurore*, Capitaine *Cheret*, venu de Dunkerque, en relâche au Havre le 11, parti pour la Rochelle le 14 : des Etrangers, le *Saint Nicolas*, Capitaine le *Criq*, de Bilbao, allant à ce même Port & à Bayonne, avec lin cru, le *Stahouder Abrams*, Hollandois, de relâche au Havre depuis le 17 Janvier, venant de Riga, parti le 14 pour Grandville ; le *Guillaume & Robert*, Capitaine *Murphy*, allant à Corck, avec des douvelles ; la *Marie Iſabelle*, Capitaine *Tuyt*, allant à Roterdam, avec du ſucre ; l'*Induſtrie*, Capitaine *Norris*, allant en Irlande ſur leſt.

(*a*) *Annoncé de relâche à l'article de l'arrivée.*

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768.

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1768. Du Samedi 27 Février.

AGRICULTURE.

LETTRE

D'un Anglois à un de ſes amis.

J'Ai tiré dernierem^t du Regiſtre hiſtorique & du London-Magazine les morts & les naiſſances depuis pluſieurs années juſqu'à l'année dern^e m'imaginant que par ce moyen je trouverois une grande augmentation d'habitans tant dans cette grande Métropole que dans ſes environs. Il y a pluſieurs années laiſſées en blanc, parce que ces Regiſtres n'y faiſoient aucune mention des morts & des naiſſances. Il vous eſt libre, Monſieur, de donner mes recherches au public, mais je vous avoue qu'elles n'ont pas répondu à mes eſpérances.

DU REGISTRE HISTORIQUE.

Années.	*Naiſſances.*	*Morts.*	
1717	18475	23446	*dec.*
18	18307	26523	
19	18413	28347	
20	17479	25454	*dec.*
21			
22			
23			
24			
25			
26			
27	18252	28418	*dec.*
28	16873	23538	
29	17060	29722	
1730			
31			
32			
33			
34	17630	26062	*dec.*
35	16873	23538	
36	16491	27581	
37			

DU LONDON-MAGAZINE.

1739	16181	25432	*dec.*
40	15231	30811	
41	14957	32169	
42	13751	27483	*dec.*
43	15050	25200	
44	14261	20606	
45	14078	21196	
46	14577	28157	
47	14942	25994	*dec.*
48	14153	23869	
49	14260	25518	
50	14548	23729	*dec.*
51	14691	21018	
52	15308	20485	
53	15444	19276	
54	14947	22696	
55	15209	21917	*dec.*
56	14839	20872	
57	14053	22313	
58	14209	17576	*dec.*
59	14253	19604	
60	14951	19830	
61	16000	21063	
62	15351	26326	
63	15133	26143	*dec.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

1764	.....	16801	 23202
65	.....	16374	 23230
66	.....	16257	 23911
67	.....	15980	 22612

REMEDES

Contre differens accidens qui peuvent ſurvenir aux Bœufs, tirés d'un ouvrage intitulé: Tratatto utile & neceſſario ad ogni Agricoltore.

POUR LES CORNES ROMPUES.

Prenez ſix onces de térébenthine & une once de gomme Arabique que vous ferez bouillir enſemble; prenez enſuite la corne rompue & remettez-la à ſa place après l'avoir enduite de cette compoſition; laiſſez-le tout dans cet état pendant dix jours; prenez deux blancs d'œufs & un peu d'étoupes que vous mettrez deſſus la fracture; mettez enſuite du bol d'Arménie ſur ces étoupes; laiſſez les choſes dans cet état pendant trois jours, vous délierez enſuite les étoupes & y mettrez de la ſauge réduite en poudre autour de la corne, elle guérira promptement.

Pour les Cornes ébranlées.

Vous fixerez d'abord les cornes dans leurs places, prenez enſuite du cumin pilé, de la térébenthine, du miel & du bol d'Armenie, faites bouillir ces différens ingrédiens, ce qui vous donnera un onguent avec lequel vous frotterez la tête du bœuf près des cornes; vous ferez enſuite un petit trou près de la tête afin que le pus puiſſe ſortir facilement. Après avoir ſuivi ce traitement pendant trois jours, prenez de la ſauge que vous ferez bouillir dans du vin avec lequel vous laverez les cornes pluſieurs fois, & elles guériront.

Pour l'Enflure des pieds.

Prenez des feuilles de ſureau que vous pilerez bien avec de la graiſſe de porc, vous en ferez un emplâtre que vous mettrez ſur les pieds de l'animal.

Pour l'Enclouure.

Découvrez avec le boutoir l'endroit qui a été encloué; prenez enſuite de la térébenthine & de l'huile que vous ferez bouillir, mettez-en dans le trou, & prenez enſuite un peu de ſuif & de miel que vous délayerez & que vous mettrez de nouveau ſur l'enclouure, vous appliquerez enſuite le fer comme à l'ordinaire, obſervant toutefois de mettre de la laine ou de l'étoupe entre le fer & l'endroit qui a été piqué.

Pour la chûte de la corne des pieds.

Prenez de la cire neuve, du miel de chacun un once, autant de térébenthine avec leſquels vous compoſerez un onguent que vous mettrez ſur le pied du bœuf pendant une quinzaine de jours, prenez enſuite de l'aloës hépatique, du miel roſat, de l'alun de roche de chacun une demi-once avec leſquels vous ferez un nouvel onguent: on aura ſoin de laver le pied du bœuf avec du bon vin tiede, dans le quel on aura fait bouillir du miel, avant que de vous en ſervir.

Remede pour la corne des pieds coupée par une pierre ou un morceau de fer.

Vous découvrirez avec le boutoir la bleſſure, & vous compoſerez enſuite l'onguent ſuivant. Prenez de la vieille graiſſe de porc ou vieux-oint, du ſuif de bouc que vous mêlerez enſemble; vous en mettrez dans la bleſſure & l'y ferez fondre avec un fer chaud, vous appliquerez enſuite un peu de laine ou d'étoupes au-deſſus.

Remede pour la chûte de la corne du pied.

Vous vous ſervirez d'abord de l'onguent dont j'ai parlé lorſqu'il s'agiſſoit de la corne t ombée, juſqu'à ce que la corne ſoit comme ſoudée ou réunie avec le pied; pour hâter enſuite la guériſon prenez trois pintes de vinaigre, ſept onces de chaux vive & pareille quantité de miel que vous ferez bouillir enſemble, lavez enſuite trois fois le jour le pied du bœuf avec cette compoſition.

Remede pour faire revenir l'appétit des bœufs.

Prenez des œufs que vous battrez bien enſemble, vous y ajouterez enſuite du miel que vous donnerez à boire au bœuf dégoû-

té, vous mêlerez enſuite du ſel avec le ſon ou le fourrage que vous lui donnerez; autrement prenez du marrube bien pilé, mêlez enſuite avec de l'huile & du vin, & faites boire ce mélange au bœuf, ou bien pilez de la rue, du perſil & de la ſauge que vous mêlerez avec du vin pour le faire boire au bœuf: on doit avoir grand ſoin que toutes ces herbes ſoient bien pilées.

Remede pour guérir la maladie nommée le Chancre volant.

Cette maladie ſe découvre ſur la langue de l'animal; on voit d'abord une veſſie qui va toujours en augmentant, ronge la langue, & cauſe enfin la mort de l'animal.

Prenez de l'eau fraiche, lavez-en la bouche & la langue du bœuf, frottez enſuite avec une cuiller d'argent la petite veſſie, juſqu'à ce que le ſang en ſorte, jettez de l'eau deſſus & continuez à raper, prenez enſuite de la ſauge trempée dans du vinaigre & du ſel pilé, & frottez bien la langue du bœuf, prenez après cela de l'alun brûlé avec du ſuc de joubarbe, du miel crud bien mêlésenſemble que vous mettrez ſur la playe; on mettra enſuite un baillon ou gros bâton dans la bouche du bœuf afin qu'il n'avale pas l'écume qu'il rendra; il faut encore l'attacher la tête baſſe pour que cette ſalive infectée ne rentre point; il faut faire cette opération trois fois par jour & une fois la nuit pour ſauver le bœuf.

***ETAT** du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant la derniere quinzaine du mois de Janvier 1768 dans les GE'NE'RALITE'S de*

LIMOGES

Lieux des Marchés.	Prix. l.	s.	d.
Angoulême.	19	3	3
Bourganeuf.			
Brive.	19*	6	10
Limoges.	16*	10	
Tulle.	18	11	7

Prix Communs.			
From. le ſep.	18	7	10
Pain la liv.		2	2
Avoine le ſ.	5	16	6
Foin le q.	3	7	
Paille le q.	1	4	

MONTAUBAN.

Lieux des Marchés.	Prix. l.	s.	d.
Cahors.	21	15	
Cauſſade.	23	15	
Figeac.	20	13	9
Gourdon.	19*	11	3
Lauzerte.	21	10	5
Milhau.	27	10	
Moiſſac.	21	17	6
MONTAUBAN.	20		10
Murdebarrez.	22	11	2
Rhodez.	22	10	
Ste. Affrique.	26	11	6
St. Antonin.	21	15	
Villefranche.	19	18	10

Prix Communs.			
From. le ſep.	22	6	2
Pain la liv.		2	4
Avoine le ſ.	8	1	7
Foin le q.	2	7	10
Paille le q.	1	4	3

ORLÉANS.

Lieux des Marchés	Prix. l.	s.	d.
Beaugency,	19	16	
Blois.	17	6	8
Chartres.	24*	3	3
Châteaudun.	18	7	11
Clamecy.	22	3	
Dourdan.	24		
Gien.	18	12	
Montargis.	17	9	8
ORLEANS.	20	11	5
Pithiviers.	19	17	8
Romorentin.	18	17	6
Vendôme.	15*	9	5

Prix Communs.			
From. le ſep.	19	16	2
Pain la liv.		2	4
Avoine le ſ.	6	3	7
Foin le q.	2	2	4
Paille le q.	1	3	

QUESTION DE JURISPRUDENCE

Sur l'Agriculture.

C'eſt le propre d'une loi nouvelle, telle bien préve qu'elle puiſſe être, de faire naître des cas imprévus. En voici un qui doit ſon origine à la Déclaration du 16 Août 1766, & ſur lequel on a grand beſoin d'avis.

En 1766 un Curé voulant réaffermer ſes dixmes, dont le bail venoit d'expirer, prétendit à une augmentation relative aux défrichemens faits dans ſa Paroiſſe depuis 1762; après avoir calculé le produit poſſible des nouvelles cultures, un Laboureur prit cette ferme aux conditions annoncées. Le 16 Août ſuivant parut cette loi de bienfaiſance qui exempte de dixmes durant quinze années les propriétaires des terres défrichées depuis le premier Janvier 1762. On ſent que cette privation de novalles préjudicie au Fermier; en conſéquence on demande s'il eſt en droit de demander un dédommagement pour la non-jouiſſance que cette Déclaration lui fait éprouver.

L'unique argument du Curé eſt de dire que perſonne n'eſt reſponſable des faits du Prince. On veut bien recevoir ſans examen cette aſſertion; mais on répond que le Décimateur eſt en contradiction avec lui-même, puiſque dans le vrai le Fermier ſeroit ſon garant du fait du Prince s'il n'en obtenoit aucun dédommagement. Le fait du Prince, porté en ſa Déclaration de 1766, tombe naturellement ſur les Décimateurs. Y auroit-il de l'équité à faire retomber ſur leurs Fermiers un événement qui ne regarde qu'eux ſeuls? Perſonne n'eſt garant des faits du Ciel: je crois cet axiome plus vrai que le premier. Si le tonnerre conſume votre maiſon que j'occupe, exigerez-vous raiſonnablement que je continue à vous payer le prix d'un bail qui n'exiſte que ſous la condition de la jouiſſance? *Do ut des*: voilà la baſe de tous les contrats. Si je ne ſuis plus logé dans votre maiſon, ſi je ne perçois plus vos dixmes aux termes de mon bail, nous ſommes quittes.

COMMERCE.

EXTRAIT DES PAPIERS ANGLOIS.

BIen des gens convaincus de la vérité de ce qui a été inſéré dernierement dans les Papiers Anglois, relativement à la mauvaiſe foi de nos Colonies, ſe ſont écriés: Puniſſons nos Colons de leur perfidie & de leur ingratitude. Ce ſeroit-là ſans doute un reſſentiment vraiment digne des nobles principes & du caractère de notre Nation; mais on ne doit prendre des meſures ſanguinaires qu'à la derniere extrêmité, & j'eſpere que nous ne punirons jamais dans les autres des actions que nous nous permettons nous-mêmes. Quand le flambeau de la guerre eut embraſé l'Europe, un de nos faux Patriotes ſoutenoit ouvertement que c'étoit en Allemagne qu'il falloit conquérir l'Amérique. Avec quelle prodigalité n'avons-nous pas répandu alors nos tréſors & nos promeſſes à un certain Monarque belliqueux? & avec quelle baſſeſſe néanmoins ne l'avons-nous pas abandonné auſſitôt que nous avons cru n'avoir plus beſoin de ſon aſſiſtance? Blâmerons-nous aujourd'hui les Colonies d'une conduite dont nous leur avons montré l'exemple nous-mêmes? En effet, il n'y a rien d'extraordinaire dans leur maniere d'agir. Ne voyons-nous pas toujours les hommes uſer de careſſes & de flatteries pendant qu'ils ſont dans le malheur, & payer enſuite leurs obligations le moins cher qu'ils peuvent. Si nous ne pouvons retirer aucun avantage de l'Amérique, au moins ne perdons pas plus qu'il ne faut à la poſſéder. Les propriétaires de terres en Angleterre ſont accablés ſous le fardeau immenſe de la taxe ſur les terres de laquelle il y a bien un ſcheling par livre qui ſert à (*a*) ſoutenir l'établiſſement militaire dans les Colonies. Les gratifications ſur la potaſſe, ſur les bois de conſtruction & autres articles ſe montent annuellement à une ſomme très-conſidéra-

(a) *C'eſt-à-dire environ cinq cent mille livres ſterling.*

ble. Si notre dette nationale étoit moins prodigieuſe, ſi nos coffres étoient pleins, ſi nos Manufactures fleuriſſoient, ſi nos Colonies étoient obéiſſantes, nous pourrions nous pardonner en quelque maniere une libéralité déplacée, mais voyant préciſément le contraire ſur tous ces points, nous ne ſaurions continuer d'appauvrir notre Patrie ſans nous faire regarder comme des gens aveuglés ſur leurs intérêts & qui deviendront bientôt fous à lier.

Parmi les principaux objets des réſolutions qui ont été priſes *à Boſton*, on en voit une ſur les taxes conſidérables qui font ſouffrir cette Province, & qui lui ont été impoſées pendant la derniere guerre. Pour que le Public ne ſe trompe point ſur cette particularité, il faut qu'il ſçache que la dette contractée pendant cette période par les Colonies ſe montoit à environ deux millions & demi : dans l'eſpace de trois ans il en a été payé, ſans qu'on entendit le moindre murmure ni la moindre plainte, la ſomme de ſept cent cinquante-cinq mille livres par les fonds deſtinés à ce rembourſement dans les différentes Provinces. Les ſept cent ſoixante mille livres reſtantes ſeront acquittées avant qu'il ſoit deux ans. N'eſt-ce pas là une bonne preuve de la prétendue impoſſibilité où ſe trouvent nos Colons de payer des droits & des impôts ? Le grand commerce qu'elles font avec les Pays François, Eſpagnols & Hollandois dans les Indes Occidentales où elles trouvent à vendre avantageuſement leur poiſſon, leurs porcs, leurs bœufs, leur bois de conſtruction, leurs chevaux & leurs Vaiſſeaux, procure de l'argent en abondance au Marchand & au Fermier. Leurs taxes intérieures, ſi je ne me trompe, ſe réduiſent préſentement à une Capitation d'environ cinq shellings par perſonne mâle au-deſſus de 16 ans & au-deſſous de 60 ans, à un petit impôt ſur les établiſſemens & à une taxe de pauvres qui eſt très-peu de choſe, attendu que preſque chaque habitant, dès qu'il eſt arrivé à un âge raiſonnable, ſe trouve pourvû de quelque petite ferme, & que, par conſéquent, les Paroiſſes ne ſont guères chargées de pauvres.

J'eſpere qu'on ne donnera pas, à ce que je viens de dire, un ſens different de mon intention. Je ne prétens ni mettre l'Amérique ſous un point de vue défavorable, ni éloigner de ſes Habitans l'affection de ceux de l'Angleterre. Je deſire ſincérement la proſpérité de tous les Sujets de Sa Majeſté, mais je ne ſçaurois m'empêcher de croire qu'il eſt de notre devoir & de notre intérêt de nous aſſurer de notre commerce & de la dépendance de nos Colonies pour notre bonheur & pour le leur.

De S. Domingue, *le 20 Novembre 1767.*

La grande quantité de Negres Marons qui ſe ſont réfugiés dans les bois, d'où ils ſortent pendant la nuit pour exercer toutes ſortes de brigandages ſur les habitations, avoit jetté l'alarme dans toute l'Iſle ; mais les ſages précautions que M. le Prince de Rohan, Gouverneur des Iſles ſous le vent, a priſes, ont raſſuré les Habitans. Ce Prince uniquement occupé du bien-être des peuples qui lui ſont confiés, & auſſi attentif à veiller à leur ſûreté, que vigilant & actif pour les mettre à l'abri des dangers qui peuvent les menacer, a pris des arrangemens avec M. le Préſident de la partie de l'Iſle qui appartient aux Eſpagnols, pour agir en même temps contre les Negres avec le plus de monde qu'il pourra raſſembler. M. Detré s'eſt mis d'ailleurs à la tête de deux cent cinquante Habitans bien armés & de bonne volonté, de la Maréchauſſée & de tous les Negres domeſtiques, & s'eſt avancé vers la montagne du Mirbalais où ſont retirés les Negres Marons. Il eſpere, par les connoiſſances qu'il a des différens endroits de leur retraite, venir à bout de détruire ou ſoumettre les rebelles.

Morts.

M. *Marie*, Imprimeur au Cap.

Au Port-au-Prince le 29 Novembre, M. *Dantoine*, de Paris, Avocat au Parlement.

Sur l'habitation des héritiers Michel au Grand Baſſin, le 22 eſt morte Dame *Marie-Louiſe Michel*, épouſe de M. Grejel. Elle étoit âgée d'environ 27 ans, & native de la Paroiſſe du Terrier-Rouge.

Au Cap le 25, M. *Jean-Baptiſte Cautonnet*, âgé de 24 ans. Il étoit de Saint Jean de l'Eſcelle, Diocèſe de Leſcar.

Au Cap le même jour, le ſieur *Jean Noiſet*, Tailleur de pierre, natif de Bergerac, Diocèſe du Perigueux.

Au Cap le 27, M. *Philippe de Bievre*, Négociant. Il étoit âgé de 36 ans, & étoit natif de Calais,

Au même endroit le premier Décembre, Dame *Marie Catherine du Vernet de Roquefort*, épouſe de M. Arnaud de Villé, Négociant. Elle étoit native de Paris, & dans la 36ᵉ année de ſon âge.

Au Port-au-Prince le 9, M. Martiſſan, ſous-Commiſſaire de la Marine, originaire du Canada, faiſant les fonctions de Commiſſaire chargé du détail de la Marine au Port-au-Prince.

COMPAGNIE DES INDES FRANÇOISES.

Prix courant des marchandiſes qui ont été vendues à l'Orient le 4 Janvier 1768.

SÇAVOIR:

Mouchoirs de Bengale, des Vaiſſeaux le Marquis de *Caſtries* & le *Condé*, de 15 à la piece, ſur 9 ſeize; — 1 MPO, de 10 ℔ 8 ß à 10 ℔ 3 ß; — 2 MPO, de 10 ℔ 17 ß à 10 ℔ 15 ß; — 3 MPO, de 11 ℔ 1 ß à 10 ℔ 19 ß; — dito, ſorte Angloiſe; — 1 MPO, de 11 ℔ 10 ß à 11 ℔ 3 ß; — dito de 20 à la piece, ſur 5 huit; — 3 MO, de 24 ℔ 1 ß à 23 ℔ 10 ß; — 4 MO, à 25 ℔ 13 ß; — 5 MO, de 26 ℔ 5 ß à 26 ℔ 6 ß; — dito de 10 à la piece, ſur près de 3 quarts; — 7 MO, de 17 ℔ 11 ß à 18 ℔; — 8 MO, à 18 ℔ 17 ß; — 9 MO, à 21 ℔ 1 ß; — dito à rayes rouges, de fil de la Côte, de 8 à la piece, ſur 5 huit; — 1 MRC, de 14 ℔ 2 ß à 14 ℔ 9 ß; — 2 MRC, à 16 ℔ 10 ß; — 3 MRC, de 17 ℔ 1 ß à 17 ℔.

DE BORDEAUX, *le 10 Février* 1768.

Suite des Navires en Coutume pour les Iſles.

Numeros 67, le *Lion d'Or*, Armateurs MM. *Durand* aîné & fils, Courtier le ſieur *Delmeſtre*; 68, la *Frizette* de Bayonne, Armateur M. *Peliſſier* fils l'aîné, Courtier le ſieur *Guimonnet*; 69, le *Croiſſant*, Armateurs MM. *Thouron* freres, Courtier le ſieur *Chevret*; 70, le *Don de Dieu*, Armateur M. *Rocaute de Buſſac*; 71, le *Daubenton*, Armateur M. *Iſaac Laroque*, Courtier pour ces deux Navires le ſieur *Guimounet*; 72, les *Trois Américains*, Armat. M. *Raynaud*, Courtier le ſieur *Delmeſtre*; 73, le *Marquis de Varembon*, Armateur M. *Jean Menoire* & Compagnie, Courtier le Sʳ *Guimounet*.

Navires en armement.

DU HAVRE, *le 21 Février* 1768.

Les Navires Etrangers le *Doux Nom de Marie*, Capitaine *Cabieſſe* Eſpagnol, arrivé le 19 venant de Rouen ſur leſt; & le *Saint Joſeph*, Capitaine *Dayarza* de Bilbao, ſont tous deux en charge dans ce Port; le premier pour Bayonne partira le plûtôt poſſible; le ſecond pour Bilbao & pour Bayonne, & on pourra s'adreſſer à M. *Lavigne*.

DE HONFLEURS, *le 22 Fevrier* 1768.

L'*Aimable Magdeleine* de 240 tonneaux, Capitaine *Igout*, eſt en charge dans ce Port pour la Martinique & la Guadeloupe, & partira vuide ou plein dans le courant de Mars prochain. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer à Paris à M. *Monteſſy*, Banquier, rue des Deux Portes; à Rouen, à M. *Godefroi*, rue Ancriere; au Havre, à MM. *Rohner*, *Choquet* & Compagnie; & à Honfleurs, à M. *Ceſar Famin*, ou au Capitaine en ſon bord.

PARAFLAMMES,

Machines pour les Incendies.

Le ſieur Thibault, demeurant à Paris au Fauxbourg Saint-Honoré, anncienne Cour des Coches, eſt actuellement occupé à exécuter ſous les yeux de l'Auteur des *Paraflammes* pour les incendies, de l'invention de M. Babu, Ingénieur Hydraulique. Ceux qui ſeront curieux de les voir, ou d'en faire uſage, pourront les voir chez lui. On les fournira par ſouſcriptions aux différentes Villes ou quartiers qui voudront ſe les procurer.

La propriété des *Paraflammes* eſt d'inter-

cepter la flamme & de l'empêcher de ſe communiquer aux maiſons voiſines. On ſçait que dans un incendie tout dépend ſouvent du premier moment, & que ſi le feu n'eſt pas arrêté dans ſon origine, il devient ſi violent qu'on a beaucoup de peine à s'oppoſer à ſes ravages. L'eau eſt le premier moyen qu'on emploie; mais avant qu'on ait pu s'en procurer, le feu a ſouvent fait de grands progrès; ajoutons qu'il eſt des endroits où l'eau eſt très-rare. Les *Paraflammes* remédient à ces inconvéniens, puiſqu'ils ont leur effet ſans le ſecours de l'eau. On ne doute pas qu'une invention ſi utile & ſi néceſſaire n'excite la curioſité du public, & que chacun ne ſoit bien aiſe de ſe procurer une machine qui peut le garantir des plus grands malheurs, ou le tirer promptement d'un plus grand danger.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 22 Fév. 1768.*		LYON. *le 16 Fév.*		MARSEILLE. *le 10 Février.*		CADIX. *le 2 Février.*	
Amſterdam,	54 3/4	Amſterdam,	55	Londres,	31 1/4	Paris,	77 1/4
Londres,	31 1/2	Auguſte,	51 1/2	Amſt.	54 1/2	Amſt.	97 3/4
Hambourg,	178. 3/4	Vienne,	51 5 8e.	Cadix,	15 6	Lond.	40 1/2
Madrid,	15 4 6	Londres,	31 9 16e.	Madrid,	15 8	Madrid.	au pair.
Cadix,	15. 3 6	Livourne,	95 1/2	Livourne,	94 3/4		
Livourne,	95 1/4	Gênes,	94	Gênes,	95	**MADRID.** *le 8 Février.*	
Lyon, Rois,	3 8e.	Madrid,	76 3 8e	Paris, c. j.	1/2 p % b.	Paris,	15. 12
		Cadix,	76 1/2	Lyon. R.	1/4 p. % b	Londres,	40 7 8e. à 41
		Paris,	1/4 perte.	Montpellier,	au pair.	Hambourg,	97. 1/2 à 1/4
		Marſeille,	7 8e. p.	Piaſtres,	48. 15		
		Dépot p. Rois,	3 8e.				
		Piaſt.	48. 12. 6				

AVIS.

On propoſe les moyens de ſe procurer facilement & à peu de frais les Edits, Lettres-Patentes, Déclarations du Roi, les Arrêts de ſon Conſeil, & ceux du Parlement de Paris, concernant le Clergé, les Finances, le Commerce, les Réglemens généraux, les Etabliſſemens publics, les Emprunts Royaux, les Rentes, les Rembourſemens, les Impoſitions quelconques, Modifications ou Suppreſſions d'icelles.

L'acceuil que le Public a fait à la ſouſcription que le ſieur *Simon*, Imprimeur du Parlement de Paris, a ouverte pour tous les objets ci deſſus énoncés, étant pour lui un ſujet d'encouragement à remplir les deſirs du Public même, il a cru devoir lui renouveller qu'il continuera à recevoir l'abonnement pour l'année 1768, ſur le même pied qu'on l'a ci-devant annoncé.

Le Libraire a cru que ce ſeroit rendre un ſervice eſſentiel aux Corps & aux Particuliers de tous états, de toutes conditions & de tous Pays, que de leur ouvrir une voie prompte & facile pour ſe procurer exactement & à peu de frais tous les Edits, Lettres-Patentes, &c. indiqués dans le titre, à fur & à meſure qu'ils paroîtront. Ce ſervice ſera d'autant plus réel que ces Pieces qu'on a à Paris pour 3 ou 4 ſols, en coûtent 8 ou dix dans les Provinces, & que les éditions qui s'y en font ſont ſouvent remplies de fautes.

La voie que ce Libraire ſe propoſe eſt donc celle d'un abonnement général pour toutes les pieces en queſtion qui paroîtront dans le cours de chaque année.

Le prix de cet abonnement eſt de 24 ℔ par an; moyennant cette ſomme, on rece-

vra ſucceſſivement tous les paquets francs de port, par la Poſte.

S'il ſe trouve des curieux qui veuillent avoir en outre les Arrêts concernant les Exécutions de haute Juſtice du Parlement de Paris, il leur propoſe un abonnement à part que nous fixons à 12 ℔ par an, les paquets également affranchis, quoique ces ſortes d'Arrêts ne ſoient que trop fréquens.

On prévient le public qu'on ne recevra d'abonnement qu'à compter du premier de chaque année dans laquelle on ſouſcrira.

Ceux qui voudront ſouſcrire aux abonnemens propoſés ſont priés d'affranchir leurs lettres, ainſi que le port de l'argent, ſans quoi elles ſeront miſes au rebut.

On s'adreſſera au ſieur *Simon*, Imprimeur du Parlement à Paris.

Nota. Pour faciliter les recherches qu'on eſt ſouvent obligé de faire dans le nombre de tous ces Edits, Arrêts, *&c.* on donnera aux Abonnés, à la fin de chaque année, une Table Chronologique & une autre par ordre de matieres, pour indiquer dans l'inſtant les différens Arrêts, *&c.* qui auront rapport à tel ou tel objet. Cette Table ſera dans un format ſemblable auxdits Arrêts, & il n'en ſera tiré que pour les Abonnés.

Le Libraire obſerve auſſi qu'il ne délivrera cette Table qu'à la fin du mois de Mars de chaque année, attendu qu'il y a beaucoup d'Edits, Arrêts & Réglemens qui ne paroiſſant pas ſur le champ, ne ſe trouveroient pas dans l'ordre de leurs dates ſi l'on délivroit cette Table auſſitôt l'année révolue; ainſi les Abonnés qui ont intention d'en former des recueils, ne peuvent ſe diſpenſer d'attendre juſqu'au moment que cette Table leur ſera fournie.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 23 Février 1768.*

	℔	s		
Or de Portugal, à . .	712			marc.
Du Mexique à . . .	704			
Du Perou à	696			
Les guinées à	709			
Ducats à	96	15		once.
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	97	15		
Or à 20 karats à . . .	82	15		
L'argent à 11 & 20 g. à .	54			marc.
Idem à 11 & 10 g. à . .	51	17	6	
Piaſtres	48	17	6	

FINANCES.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. de F. & M.
Maupaſſant,	4^e.	E.	5
Streck-Caſtelle,	12^e.	J.	27
Deſchapelles,	13^e.	F.	3
De Courmont,	18^e.	D.	3
Rouſſeau,	26^e.	J.	3
Baroy,	27^e.	C.	4
De Joantho Duj.	32^e.	C.	29
Drouet,	35^e.	J.	3
De S^te. Luce,	47^e.	J.	3
De Lauge,	48^e.	G.	3
De S^t. Janvier,	55^e.	C.	3
Patu,	56^e.	J.	4
Cadeau,	57^e.	J.	3
Rouillard,	58^e.	F.	4

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1768.	*Lundi 22.*	*Mardi 23.*	*Mercredi 24.*
Ac. des Indes. .	1240	1240	1242 ½ . . .
Emp. de la Com.	. . . . .	. . . . .	416 . . . .
Prom. à 5 p ⅝. .	19 ½	19 ½	19 ½ . . . .
Prom. à 4 p ⅝. .	40	. . . . .	40 . . . . .
Bill. de la Com.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Ac. des Fermes.	897 ½	897 ½ . . .	900 . . . .
Amortiſſement.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2 ſ. p. l. du Dix.	. . . . .	. . . . .	8 ½ 9 . . .
3^e. Loterie. .	1 ½	. . . . .	1 ½ . . . .
Annuités. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Coup. d'An. .	70	. . . . .	69 . . . . .
Emp. de 50 mil.	31	31	31 . . . . .
Emp. de 30 mil..	33	33	33 . . . . .
Col. 1759. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Canada. . .	43	43 ½	43 ½ . . . .
4^e. L. Epoques.	11. 11^e. 16 ½ .	11 ½ 11^e. 16 ½ .	11 ½ 12^e. 16 ½ .
Nouette. . .	35	35 ½	35 35 ½ . . .
Ac. de la caiſſe .	1100	1100	1100 . . . .
CONTRATS.			
Sur la Ville.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 4 p ⅝ . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Languedoc. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 17.

DE BORDEAUX.

EXPORTATION.

Etat des Marchandiſes du crû des Iſles & Colonies Françoiſes de l'Amérique, exportées de cette Ville pour différens Pays Etrangers, tant par terre que par mer, pendant le mois de Janvier 1768 *ſçavoir;*

PAR TERRE.

Pour la *Franche-Comté*, 12075 liv. d'indigo; pour l'*Italie*, 1160 liv. dito; pour la *Savoye*, 1 barique de ſucre blanc; pour *Francfort*, 3994 livres d'indigo; pour l'*Alſace*, 1435 livres dito; pour la *Suiſſe*, 3030 livres dito; pour l'*Allemagne*, 1733 livres dito; pour la *Souabe*, 444 livres dito.

PAR MER.

Pour *Hambourg*, 69 bariques de ſucre brut, 1272 bariques 31 quarts de ſucre blanc, 6212 livres d'indigo, 140,024 livres de café, 1840 livres de cocao; pour *Amſterdam*, 162 bariques 1 quart de ſucre brut, 445 bariques 20 quarts de ſucre blanc, 10643 livres d'indigo, 69,465 livres de café; pour *Roterdam*, 177 bariques, 104 quarts de ſucre brut, 64 bariques de ſucre blanc; pour *Embden*, 105 livres de cacao; pour *Dunkerque*, 2 bariques de ſucre blanc; pour *Bremen*, 55,521 livres de café; pour l'*Eſpagne*, 9 bariques de ſucre blanc; pour *Bilbao*, 9 bariques dito; pour *Leith*, 207 livres d'indigo; pour *Groningue*, 2065 livres de café; pour *Dort*, 85 bariques de ſucre brut; pour *Lubeck*, 4 bariques 1 quart de ſucre brut, 990 livres d'indigo.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du premier au 31 Janvier 1768, il eſt entré à Bordeaux, 58 Navires François & Etrangers, ſçavoir, 32 François & 26 Etrangers: des François, 13 venoient des Colonies, ſçavoir, la *Comteſſe de Blot*, de 280 tonneaux, Capitaine *Rouſſeaux*; l'*Aimable Suzanne*, de 90 toneaux, Capitaine, *Quimper jeune*, partis tous deux de la Martinique; le *Jeune Joſeph*, de 120 tonneaux, Capitaine *Bled*, parti de la Guadeloupe; le *Jean Pierre*, de 90 tonneaux, Capitaine *Roi*; le *Port de Paix*, de 250 tonneaux, Capitaine *Vernier*; le *Juſte*, de 280 tonneaux, Capitaine *Laconfourque*; le *Lys*, de 300 tonneaux, Capitaine *André Delbreil*; la *Françoiſe*, de 250 tonneaux, Capitaine *Seigneuret*; l'*Heureuſe Famille*, de 300 tonneaux, Capitaine *Louis Lonnay*, partis tous ſix de Saint Domingue; le *Superbe*, de 300 tonneaux, Capitaine *Mercier*; l'*Heureuſe Paix*, de 200 tonneaux, Capitaine *Cameroque*, partis tous deux du Cap; la *Nouvelle Deſirée* de 200 tonneaux, Capitaine, *Larreguy*, parti du Port au Prince; la *Frizette*, de Bayonne & de 250 tonneaux, Capitaine *La-Fargue*; parti de Saint Louis: des autres Navires François, au nombre de 20, faiſant l'encombrement d'environ 1282 tonneaux, 1 venoit de Lisbonne, 1 du Banc de Terre Neuve, 4 de Dunkerque, 1 de Cherbourg, 1 de Boulogne, 1 de Rouen, 1 de la Rochelle, 3 de l'Orient, 1 de Lannion, 1 de Vannes, 1 de Port Louis, 1 de Douarnenez, 1 d'Audierne & 2 de Breſt: des Etrangers, au nombre de 25 faiſant environ 2793 tonneaux, 5 venoient de Roterdam, 1 d'Amſterdam, 3 de Riga, 3 de Petersbourg, 1 de Dantzick, 2 de Stetin, 1 de Teremunder, 2 de Corck, 4 de Limerick, 1 de Konisgberg, 1 d'Embdem & 1 de Bilbao, chargés de diverſes marchandiſes pour différens Particuliers & Négocians de Bordeaux.

DE DUNKERQUE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du premier au 19 Janvier 1768, il eſt entré dans ce Port, 8 Navires François de l'encombrement de 762 tonneaux, 5 Hollandois de 198 tonneaux, & 1 Anglois, de 80 tonneaux, ſçavoir: des François: la *Philis*, de Nantes Capitaine *Jean-Marie le Sénéchal*, venant du Cap, chargé de 330 futailles, 130 quarts de ſucre, 90 futailles de café, 920 cuirs ſecs & 28000 liv. de bois de Campêche; le *Printemps* Capitaine *Honoré Roux*; le *Prince de Robecq*, Capitaine

Mathieu Coeſter, venant tous deux de Bordeaux, avec du vin, de l'au-de-vie, des prunes, des ſyrops & d'autres marchandiſes; le *Saint Louis*, de Boulogne, ainſi que le ſuivant, Capitaine *Jenn Baptiſte Coppin*; le *Saint Nicolas*, Capitaine *Louis Goſſiam*, venans tous deux de Boulogne, avec du vin, des bouteilles vuides & d'autres marchandiſes; l'*Aurore*, de Libourne, Capitaine *Paſcal Cheret*, venant de Libourne avec du vin & des marons; l'*Eliſabeth*, de Calais, Capitaine *François Tourneur*, venant de l'Orient, avec du café, du thé, des porcelaines & d'autres marchandiſes; le *Proſpere*, de la Rochelle, Capitaine *Pierre Rigolage*, venant de Charente, avec de l'au de vie: des Hollandois, les *deux Freres*, Capitaine *Wouther de Haas*; les *deux Freres*, Capitaine *Ary Maat*, venant tous deux de Terveer, chargés de genievre, de thé & de marchandiſes d'épicerie; la *Dame Marie*, Capitaine *Damelis Vanderplat*, venant de Fleſſingue, avec même chargement que celui des deux autres; le *Jeune Jacques*, Capitaine *Jacques Janſſen*; le *Jeune Jacques*, Capitaine *Jean Dryvoet*, venant tous deux d'Oſtende, avec figues, toiles blanches & rayées & autres marchandiſes; la *Marie*, Capitaine *Samuel How*, venant de Londres, avec tabac en feuilles, couperoſe, plomb & autres marchandiſes.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port, dans le même eſpace de temps, 8 Navires François, de 821 tonneaux; 3 Hollandois de 156 tonneaux; 3 Anglois, de 322 tonneaux & 1 Suédois de 154 tonneaux, ſçavoir, des François la *Sérieuſe*, de Rouen, Capitaine *Jean-Baptiſte Goſſelin*; *la Société*, Capitaine *François Guillonneau*, allant tous deux à Bordeaux, l'un ſur leſt, l'autre avec de l'huile, du ſuif, de la morue & pluſieurs autres marchandiſes; les *trois Freres & la Sœur*, Capitaine *Jean Carteel*, allant à Nantes, avec huile, harengs, lin, &c.; la *Liberté*, Capitaine *Jacques de Ror*, allant à Nieuport, avec tabac en feuilles, prunes, cuirs ſalés & autres; le *Saint Jacques*, Capitaine *Jean Mainot*, allant à Saint Sébaſtien avec charbon & tabac en carottes; le *Romain*, Capitaine *Jean Hue*, allant à Rouen, avec morue, harengs & autres marchandiſes; la *Marie Marthe*, de Dieppe, Capitaine *Jean Terſenier*, allant à Dieppe ſur leſt; le fertile, Capitaine *Guillaume de Windt*, allant à Marſeille, avec charbon de terre, couperoſe, tabac & autres marchandiſes: des Hollandois, la *Fortune*, Capitaine *Louis Sablé*; les *deux Freres*, Capitaine *Joris Pilaes*, allant tous deux à Oſtende chargés de fruits, de ſavon, d'eau-de-vie, de laine & de coton; le *Jeune Baſtien*, Capitaine *Thomas Vanderbon*, allant à Dort, avec tabac en cerottes & autres marchandiſes: des Anglois, la *Britannia*, Capitaine *Jean Handbaneck*; le *Marchand*, Capitaine *William Gardiner*, allant tous deux à Londres, avec eau-de-vie & marchandiſes des Manufactures du Pays l'*Hardwick*, Capitaine *Michel Owner*, allant à Newcaſtle, avec de l'eau-de-vie; le Suédois, l'*Etoile du Nord*, Capitaine *Pierre Arkerſtel*, allant à Lisbonne avec charbon de terre pour leſt.

DE BAYONNE.

EXPORTATION.

Du 25 Janvier au 4 Février 1768, il a été exporté de cette Ville par 7 Navires Eſpagnols, 4 Hollandois, 1 de Dantzick, 1 de Groningue, 1 de Brême & 11 François, les marchandiſes ſuivantes, ſçavoir, pour *Middelbourg*, 110 tonneaux de vin, 6 bariques d'eau-de-vie & 46 milliers de brai; pour *Hambourg*, 120 tonneaux de vin; pour *Saint Ander*, 300 conques de fèves, 19 bariques d'eau de-vie, 70 quintaux de cordages, 4 milliers de brai, 32 demi barils de goudron & 3 caiſſes de chandelle; pour *Lisbonne*, 17040 conques de froment; pour *Avilles*, 50 pieces d'eau-de-vie & 18 ballots de diverſes marchandiſes; pour le *Ferol*, 490 barils de farine & 36 ballots de mercerie & de papier; pour *Saint Sébaſtien*, 36 bariques de vin, 24 bariques d'eau-de-vie & 20 balles de papier; pour *Bilbao*, 40 bariques d'eau de vie; pour *Dunkerque*, 48 tonneaux de vin, 34 bariques d'eau-de-vie, & 30 quintaux de plumes d'oies; pour l'*Orient*, 951 pieces de bois de conſtruction, 120 tonneaux de vin, 70 bariques d'au-de-vie, 76 milliers de réſine & brai ſec & 12 milliers de bouchons de liege; pour *Saint Malo*, 35 tonneaux de vin, 18 barils de goudron, 66 traques d'avirons & 6 bariques d'eau-de-vie; pour *Nantes*, 315 milliers de reſine, 6 barils de Goudron, 20 barils de brai ſec, 45 milliers de bouchons de liege, 100 quintaux de morue ſeche, & 400 planches de pin; pour *Breſt*, 40 milliers de réſine & 15 tonneaux de vin; pour *Calais*, 220 bariques d'eau-de-vie, 14 milliers de brai ſec & réſine, 10 bariques de brai gras & 50 balles de réglisſe.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1768. Du Mardi 23 Février.

AGRICULTURE.

***ETAT** du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant la derniere quinzaine du mois de Janvier 1768 dans les GE'NE'RALITE'S de*

LILLE.		NANCY.		METZ.		RENNES.	
LIEUX des Marchés.	PRIX	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés	PRIX.	LIEUX des Marchés	PRIX.
	l. ſ. d.	Bar.	18l. ſ. d.		l. ſ. d.		l. ſ. d.
Aire.	23 5	Bitche.	15 8 9	Longwy.	17 9 1	Auray.	22 18 2
Arras.	26 2	Boulay.				Breſt.	25*
Bailleul.	29* 10 8	Bourmont.	17 14 6	METZ.	16* 4	Hennebon.	20 12 6
Bapaume.	25 2	Charmes.	16 6 8	Montmedy.	17 14 2	Lannion.	21 18 2
Bergues.	23 15 7	Epinal.	18 8 10			Morlaix.	20 5 10
Bethune.	24 9 9	Etain.	17 9	Phalsbourg.	16 13 4	Nantes.	20 16
Caſſel.	26 8	Luneville.	18 1 3	Sarrebourg.	16 16	Pontivy.	23 4 6
Douay.	28 7 11	Mirecourt.	17 2 3			Quimper.	22 16
Dunkerque.	29	NANCY.	17 12	Sarlouis.	17	Redon.	19 4
Gravelines.	24 14 8	Neufchateau.	16 12 2	Sedan.	19* 16	RENNES.	19 12
Heſdin.	23 4	Pont à Mouſſon.	16 17 11			St. Brieux.	19 10
LILLE.	29 8	Remiremont.	20 2 11	Thionville.	17 9 1	St. Malo.	19 10 10
S. Omer.	25 10	St. Diez.	21* 1 11	Toul.	17 12 3	Treguier.	22 10
S. Pol.	21*	St. Mihel.	16			Vannes.	20 6 2
S. Venant.	28	Sarguemines.	14 11 10	Verdun.	16 14	Vitré.	16* 11
		Vezeliſe.	16 12 4	Vic.	16 7 3		

PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.	
From. le ſep.	25 15 10	From. le ſep.	17 7 6	From. le ſep.	17 4 1	From. le ſep.	20 19 7
Pain la liv.	3 11	Pain la liv.	2 1	Pain la liv.	2 1	Pain la liv.	2 5
Avoine le ſ.	6 18 8	Avoine le ſ.	4 4 4	Avoine le ſ.	3 16 7	Avoine le ſ.	6 13
Foin le q.	1 11	Foin le q.	1 8 9	Foin le q.	1 8 2	Foin le q.	1 13 1
Paille le q.	1 6	Paille le q.	11 6	Paille le q.	9 8	Paille le q.	19 10

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Extrait des Papiers Anglois.

Une lettre de *Jean Wright*, Marchand de ſemences & Jardinier à Quebec, écrite au Commis de la Société, pour l'importation des ſemences étrangeres à Edinbourg, datée du mois de Septembre 1767, porte ce qui ſuit :

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai déjà quelques boiſſeaux de ſemences de quatre nouvelles eſpeces de Platane qui ſont les beaux arbres que j'ai vûs dans la Partie Méridionale du Canada. J'ai auſſi des ſemences de deux nouvelles eſpeces d'un orme qui croît dans les terres humides & s'éleve à plus de cent pieds de hauteur. J'eſpere que l'introduction de ces arbres dans mon pays natal ſera très-utile. J'ai auſſi découvert une eſpece de bois de fer appellé *Sydéro-Xylon*, qui eſt peut-être le plus beau de l'Univers.

On eſt informé par d'autres lettres récentes de Quebec, que les Indiens qui habitent les bords du Lac Supérieur, ont donné avis aux Anglois qu'à quelques centaines de lieues dans l'intérieur du Pays, il y avoit une nation nombreuſe de blancs avec des barbes, qu'ils ſont très-adroits aux armes à feu, & qu'ils habitent un pays très-fertile environné de montagnes, mais qu'ils ne reſſembloient ni aux François, ni aux Anglois ou Hollandois tant par leur habillement que par leur langage.

COMMERCE.

De Boston, *le 16 Décembre 1767.*

LE nouvel uſage établi dans cette Ville concernant les funérailles, & par lequel on a épargné juſqu'à 100,000 liv. ſterling, eſt de ne donner des gants qu'aux Porteurs & aux Miniſtres, de ne porter d'autre deuil, pour les proches parens, qu'un crêpe au chapeau pour les hommes, & des bonnets, des gants & des mouchoirs noirs pour les femmes. Avant que ce nouvel uſage eût lieu, on donnoit à chaque enterrement 1500 ou 2000 paires de gants fabriqués en Angleterre, & telle famille qui dépenſoit alors 100 ou 150 liv. ſterlings, en dépenſe à préſent à peine huit. Quelle épargne ne réſultera-t'il pas pour la Province de cet établiſſement ſi toutes ſes autres Villes imitent celle de Boſton.

Une lettre d'un Particulier de la Virginie en date du 16 Novembre, porte que les affaires y deviennent tous les jours plus mauvaiſes, que le peuple y eſt dans la plus grande miſere par le manque d'argent & & d'œconomie; que la ſituation des Habitans, depuis le Colonel juſqu'au moindre Colon, eſt affreuſe, & qu'ils ne prennent aucunes meſures pour éviter leur ruine éminente, mais qu'il eſt vrai qu'ils n'ont aucun homme de tête. Leur papier monnoie doit être ſupprimé dans un an, & comme ils n'ont point d'autres eſpeces, j'ignore quelles reſſources ils auront alors. Il faut que les dettes de la Tréſorerie ſoient payées, quelque choſe qui en puiſſe arriver. On commencera à faire des procès & des pourſuites au mois d'Avril prochain ou plutôt, & nommément contre les principales poſſeſſions du Pays qu'il faudra bien faire vendre, & quand elles iroient ſeulement à la moitié du prix que l'on eſpere en tirer, où eſt l'argent pour les payer ?

Les dernieres lettres de Quebec nous apprennent qu'on a employé pendant le cours de l'été dernier plus de 70 Navires & Batteaux pour le commerce des pelleteries avec les différentes Nations des Indiens qui habitent les bords du Lac *Ontario*, & que les Marchands en ont retiré un bénéfice conſidérable.

D'Amsterdam.

On mande de cette Ville qu'on équipe 240 Vaiſſeaux Hollandois pour la pêche *du Groenland.*

Un Particulier arrivé d'Embden nous a informé que le Roi de Pruſſe avoit donné des ordres pour équiper différens Navires deſtinés à faire la pêche de la baleine dans les Mers du *Groenland.*

De Livourne, *le 2 Janvier.*

Les Marchands de cette ville ont dernierement reçu un grand nombre de commiſſions d'Angleterre, d'Eſpagne & de Portugal pour acheter du grain dont le prix eſt conſidérablement augmenté.

EXTRAIT *d'une lettre de Portugal.*

On vient d'établir ici avec beaucoup de ſuccès une fabrique de Revêche ou de Ratine à longs poils. Cette étoffe à le plus grand débit, & elle eſt d'une qualité ſupérieure à celle d'Angleterre. Il eſt arrivé ici d'Irlande vingt-cinq Manufacturiers en laine, & on en attend encore un plus grand nombre.

COLONIES FRANÇOISES.

DE S. DOMINGUE.

BIENS A VENDRE ET SUCCESSIONS.

Meſſieurs les Créanciers de la ſucceſſion du feu ſieur *Cottet*, ſont priés de la part de M. *Deſermet*, Exécuteur teſtamentaire, de lui communiquer l'état de leurs créances en capital, intérêts & frais.

MM. *de Ruſſy*, *Gauget* & Compagnie, Exécuteurs teſtamentaires de feu M. *Fage*, prient les Créanciers de ſa ſucceſſion, de leur remettre une note exacte de ce qui leur eſt dû, tant en principal qu'intérêts & frais avec les titres & dates de leurs créances, afin de prendre avec eux des arrangemens en conſéquence.

A VENDRE : Un terrein ſitué à une lieue du Bourg des Gonaïves conſiſtant en 50 quarreaux de terre, partie en bois debout, partie en ſavannes. On s'adreſſera au Bourg des Gonaïves, à M. *Debray*; au Cap, à MM. *Leretz* & *Thompſon*.

A VENDRE (à la Barre du Siege Royal du Port-de-Paix) il a dû être vendu le 28 Nov. 1767, une habitation ſiſe au Fonds-Ramier, conſiſtant en 50 quarreaux de terre, avec indigoterie, *&c.*

COMPAGNIE DES INDES FRANÇOISES.

Prix courant des marchandiſes qui ont été vendues à l'Orient le 4 Janvier 1768.

SÇAVOIR :

Moutiapendivi nouv^e monkre, facon de Saſſergatis, d'id. ſur id.; — 1 MNM $\frac{2}{3}$, à 37 ℔ 3 ß; — 2 MNM $\frac{2}{3}$, à 37 ℔ 6 ß; — 3 MNM $\frac{2}{3}$, à 41 ℔ 10 ß; — MNM $\frac{2}{3}$, à 35 ℔ 13 ß fond rouge, bordure rouge; MRB $\frac{2}{3}$, à 35 ℔ 13 ß rouges & blancs; — 1 MCB $\frac{2}{3}$, à 50 ℔ 1 ß grands carr. rouges & coins blancs; — 2 MCB $\frac{2}{3}$, à 50 ℔ 8 ß idem; — 3 MCB $\frac{2}{3}$, à 52 ℔ 5 ß idem; — 1 MC BF $\frac{2}{3}$, à 48 ℔ 19 ß idem; — 2 MCBF $\frac{2}{3}$, à 54 ℔ idem; 3 MCBF $\frac{2}{3}$ à 54 ℔ 8 ß idem; dito rouges fins, de 10 à la piece, 2 tiers; — MRF $\frac{2}{3}$, à 63 ℔ 7 ß; — dito rouges ordinaires, à petits carreaux & barres bleues, de 8 à la piece, ſur 3 quarts; — MRO $\frac{3}{4}$, à à 47 ℔ 12 ß; — dito rouges & blancs, à petits carreaux, & barres rouges, d'idem ſur idem; — MRB $\frac{3}{4}$, à 43 ℔ 5 ß; — dito à coins blancs & carreaux rouges, d'idem ſur idem; — MCB $\frac{3}{4}$, à 66 ℔ 5 ß; — dito Saſſergatis, de 16 à la piece, ſur 9 ſeize & plus; — 1 MS $\frac{9}{16}$, à 52 ℔; — 2 MS $\frac{9}{16}$, à 55 ℔ 11 ß; — dito de huit à la piece ſur 2 tiers; — 1 MS $\frac{2}{3}$, à 35 ℔ 8 ß; — 2 MS $\frac{2}{3}$, à 36 ℔ 2 ß; — dito idem, de 8 à la piece, ſur près de 3 quarts; — 1 MS $\frac{3}{4}$, à 40 ℔; — 2 MS $\frac{3}{4}$, à 43 ℔ 2 ß; — 3 MS $\frac{3}{4}$, à 43 ℔ 10 ß; — dito, façon de Paliatte, de 12 à la piece ſur 2 tiers; — 1 MFP $\frac{2}{3}$, à 80 ℔; — 2 MFP $\frac{2}{3}$, à 83 ℔ 4 ß; — dito idem à coins blancs, de 12 à la piece ſur près de 3 quarts, & ſur 3 quarts; — 1 MP $\frac{3}{4}$, de 105 ℔ à 106 ℔ 1 ß; — 2 MP $\frac{3}{4}$, à 111 ℔ 1 ß; — 3 MP $\frac{3}{4}$, à 116 ℔; — dito Paliacatte, à grands carreaux rouges & coins rouges, de 8 à la piece, ſur près de trois quarts, & ſur 3 quarts; — MP, à 84 ℔ 1 ß; — dito idem, mêmes carreaux & coins, de 12 à la piece ſur près de 3 quarts; MP, de 100 ℔ 2 ß à 102 ℔ 8 ß; — dito idem fins pour montre, de 8 à la piece, ſur près de 3 quarts; — à 91 ℔; — idem fond rouge; à 100 ℔ 2 ß.

QUESTION DE COMMERCE.

Pierre, Armateur d'un Senault d'environ 100 tonneaux, affréta ſon Navire pour porter en Portugal une cargaiſon de bled par le prix de 4500 ℔, ſous le commandement de *Louis*.

Ce Capitaine fut engagé aux deux tiers, c'eſt à dire que *Pierre*, Armateur ſe réſerva le tiers du fret pour lui & ſes Intéreſſés au Navire, & qu'il laiſſa au Capitaine les